

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

46^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 novembre 2009 à 19 h 30, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Madame Nathalie Blais	Madame Nathalie Savard
Madame Josée Bouchard	Madame Roxanne Thibeault
Madame Sylvie Charest	Madame Marie-Claude Tremblay
Madame Nathalie Côté	Madame Edith Vaillancourt
Madame Dany Duchesne	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Monsieur Alain Gauthier	Madame Andrée Verreault
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Annie Larouche	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Éric Renaud	
Monsieur Serge Renaud	

Absences : Mesdames Audrey Jean, Danielle Munger et Manon Tremblay, commissaires.

Sont également présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : Acceptation

CC091117-01 Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :

- 3.7 Rémunération des commissaires
- 3.8 Élections scolaires 2011 : circonscriptions électorales
- 3.9 Motion de félicitations

1.2 Procès-verbaux/dispense de lecture et acceptation

CC091117-02 Sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009 (43^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

CC091117-03

Sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2009 (44^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Procès-verbal/dépôt

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 octobre 2009 (42^e réunion) est déposé.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATION

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Bassin d'alimentation des écoles : adoption

Considérant qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et qu'elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et leur délivre un acte d'établissement;

Considérant que la commission scolaire détermine, pour chaque école, la clientèle desservie par cette école, c'est-à-dire son bassin d'alimentation;

Considérant que le transport des élèves est organisé en fonction des bassins d'alimentation;

Considérant la recommandation de la commission de service des Services éducatifs;

CC091117-04

En conséquence, sur proposition de Édith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'établir ainsi le bassin d'alimentation des écoles primaires et secondaires de la commission scolaire :

Écoles primaires :

École Albert-Naud

Des parties de Ville d'Alma décrites comme suit : le quartier Naud (partie Est seulement) délimité au sud par la rivière Petite-Décharge et à l'ouest par l'avenue du Pont Nord en incluant les numéros civiques du côté impair de cette avenue seulement. La partie du quartier Dequen Est située au nord de la rue des Pins Est, en incluant les numéros civiques du coté impair de cette rue seulement.

École Arc-en-Ciel

Aucun bassin.

École Saint-Julien

Des parties de Ville d'Alma décrites comme suit : les quartiers Saint-Georges et Dam-en-Terre. La rue Melançon Ouest, à partir du numéro civique 1780 jusqu'à son extrémité ouest. La rue Scott Ouest, de l'intersection de l'avenue Boudreault jusqu'à son extrémité ouest.

École Saint-Joseph (Alma)

Partie sud-ouest de Ville d'Alma délimitée au nord par la rivière Petite-Décharge, à l'est par l'avenue du Pont Sud à partir du numéro civique 60 jusqu'au numéro civique 2978 du côté pair seulement. La rue Scott Ouest est incluse jusqu'à l'intersection de l'avenue Boudreault.

École Saint-Pierre

Partie sud-est de Ville d'Alma délimitée au nord par la rivière Petite-Décharge et à l'ouest par l'avenue du Pont Sud en incluant les numéros civiques du côté impair de cette avenue et la partie du côté pair comprise entre les numéros civiques 2980 et 3100 inclusivement.

École Saint-Sacrement

Des parties de Ville d'Alma décrites comme suit : quartier Naud (partie Ouest seulement) délimité au sud par la rivière Petite-Décharge et à l'est par l'avenue du Pont Nord en incluant les numéros civiques du côté pair de cette avenue seulement. La partie du quartier Dequen Est située au sud de la rue des Pins Est, en incluant les numéros civiques du côté pair de cette rue seulement.

Pour les classes spécialisées : élèves de tout le territoire de la commission scolaire.

École Notre-Dame

Les quartiers Dequen Ouest, Talbot, Isle-Maligne et Delisle I (la limite nord du quartier Delisle 1 est la ligne de transport d'énergie). Le chemin du Pic dans les municipalités d'Alma et de Saint-Nazaire.

École Maria

Les quartiers Saint-Cœur-de-Marie et Delisle 2 de Ville d'Alma (la limite sud du quartier Delisle 2 est la ligne de transport d'énergie). Le chemin de la Grande-Ligne de la municipalité de Saint-Nazaire. Le secteur Wilson de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

École Bon-Pasteur

La municipalité de Sainte-Monique.

École Saint-Léon

La municipalité de Labrecque.

École Notre-Dame-de-Lorette

La municipalité de Saint-Nazaire en excluant le chemin de la Grande-Ligne et le chemin du Pic.

École Sainte-Hélène

La municipalité de Saint-Henri-de-Taillon en excluant le secteur Wilson.

École Notre-Dame-du-Rosaire

La municipalité de Lamarche.

École primaire Garnier

La municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

École Saint-Gérard

La municipalité de Desbiens.

École primaire Saint-Bruno

La municipalité de Saint-Bruno en excluant le 3^e Rang.

École du Bon Conseil

La municipalité d'Hébertville-Station. Le 3^e Rang de la municipalité de Saint-Bruno.

École Saint-Antoine

La municipalité de Saint-Gédéon.

École Saint-Joseph (Hébertville)

La municipalité d'Hébertville excluant la partie du 3^e Rang comprise entre les numéros civiques 800 et 990 inclusivement, des côtés pairs et impairs.

École Jean XXIII

Le secteur Lac-à-la-Croix de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. La partie du 3^e rang de la municipalité d'Hébertville comprise entre les numéros civiques 800 et 990 inclusivement, des côtés pairs et impairs.

École Mgr Victor

Le secteur Métabetchouan de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Écoles secondaires :

Pavillon Wilbrod-Dufour

La municipalité de Saint-Gédéon. La Ville d'Alma à l'exception des quartiers Saint-Cœur-de-Marie et Delisle 2 (la limite sud du quartier Delisle 2 est la ligne de transport d'énergie).

Les élèves inclus dans le bassin d'alimentation commun du Pavillon Wilbrod-Dufour et de l'École secondaire Camille-Lavoie s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces écoles en fonction de leurs intérêts et des critères d'inscription établis dans la politique d'admission et d'inscription des élèves.

École secondaire Camille-Lavoie

La municipalité de Saint-Gédéon. La Ville d'Alma à l'exception des quartiers Saint-Cœur-de-Marie et Delisle 2 (la limite sud du quartier Delisle 2 est la ligne de transport d'énergie).

Les élèves inclus dans le bassin d'alimentation commun du Pavillon Wilbrod-Dufour et de l'École secondaire Camille-Lavoie s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces écoles en fonction de leurs intérêts et des critères d'inscription établis dans la politique d'admission et d'inscription des élèves.

Classes spécialisées : élèves de tout le territoire de la commission scolaire.

École Curé-Hébert

Les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et Desbiens.

École Jean-Gauthier

Les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon, Lamarche, Labrecque, L'Ascension-de-Notre-Seigneur et Saint-Nazaire. Les quartiers Saint-Cœur-de-Marie et Delisle 2 de Ville d'Alma (la limite sud du quartier Delisle 2 est la ligne de transport d'énergie).

3.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles : consultation

Considérant l'analyse des besoins au niveau des écoles et centres de la commission scolaire en fonction entre autres, des prévisions d'effectifs scolaires, des règles de formation des groupes, des paramètres de financement des groupes, du nombre de locaux nécessaires selon les besoins pédagogiques, de la disponibilité des locaux dans chacun des immeubles concernés et de la capacité d'accueil théorique;

Considérant la recommandation de la commission de service des Services éducatifs;

CC091117-05 **En conséquence, sur proposition de madame Édith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité :**

- ♦ d'adopter le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire 2010-2013 tel que déposé et de soumettre ce plan à la consultation des instances suivantes :
 - municipalités comprises entièrement ou en partie dans le territoire de la commission scolaire;
 - MRC Lac-Saint-Jean-Est;
 - comité de parents de la commission scolaire;
- ♦ que ce projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles prévoit le statu quo, pour les trois prochaines années, quant à la destination des immeubles et à l'ordre d'enseignement offert dans les établissements avec, dans certaines circonstances, des conditions;
- ♦ que le retour des consultations soit prévu pour le 11 décembre 2009.

3.3 Nomination des scrutatrices

CC071119-06 **Sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité** de nommer madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques et madame Audrey Lavoie, directrice par intérim du Service des ressources financières, comme scrutatrices en vue de la tenue de votes pour la formation du comité exécutif.

3.4 Comité exécutif : élection

Considérant que le mandat des membres du comité exécutif est de deux ans et que le mandat des membres actuels est à échéance;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des personnes qui siégeront au comité exécutif pour les deux prochaines années;

Considérant la présence automatique de la présidence et de la vice-présidence au comité exécutif, 5 postes électifs sont à pourvoir soit deux postes au secteur nord, un poste au secteur centre et 2 postes au secteur sud.

Poste # 1 : secteur nord (circonscriptions 1 à 5)

La directrice du scrutin appelle les propositions.

Madame Dany Duchesne propose madame Nathalie Côté.
Madame Sylvie Charest propose monsieur Serge Renaud.

Madame Andrée Verreault propose la fermeture des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Serge Renaud accepte.
Madame Nathalie Côté accepte.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CC091117-07

Suite au dépouillement des votes, madame Nathalie Côté est déclarée élue, à la majorité, membre du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Poste # 2 : secteur nord (circonscriptions 1 à 5)

La directrice du scrutin appelle les propositions.

Madame Marjolaine Girard propose monsieur Alain Gauthier.
Madame Sylvie Charest propose monsieur Serge Renaud.

Monsieur Sylvain Beaulieu propose la fermeture des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Serge Renaud accepte.
Monsieur Alain Gauthier accepte.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CC091117-08

Suite au dépouillement des votes, monsieur Alain Gauthier est déclaré élu, à la majorité, membre du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Poste # 3 : secteur centre (circonscriptions 6 à 13)

La directrice du scrutin appelle les propositions.

Madame Nathalie Blais propose madame Sylvie Charest.
Monsieur Eric Renaud propose madame Annie Larouche.

Madame Nathalie Savard propose la fermeture des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Madame Annie Larouche accepte.
Madame Sylvie Charest accepte.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CC091117-09

Suite au dépouillement des votes, madame Sylvie Charest est déclarée élue, à la majorité, membre du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Poste # 4 : secteur sud (circonscriptions 14 à 19)

La directrice du scrutin appelle les propositions.

Monsieur Sylvain Beaulieu propose madame Marjolaine Girard.
Madame Nathalie Côté propose madame Dany Duchesne.
Madame Marie-Claude Tremblay propose madame Nathalie Savard.

Madame Sylvie Charest propose la fermeture des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Madame Nathalie Savard accepte.
Madame Dany Duchesne accepte.
Madame Marjolaine Girard refuse.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CC091117-10

Suite au dépouillement des votes, madame Nathalie Savard est déclarée élue, à la majorité, membre du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Poste # 5 : secteur sud (circonscriptions 14 à 19)

La directrice du scrutin appelle les propositions.

Monsieur Sylvain Beaulieu propose madame Marjolaine Girard.
Madame Nathalie Côté propose madame Dany Duchesne.

Monsieur Jean-Marie Villeneuve propose la fermeture des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Madame Dany Duchesne accepte.
Madame Marjolaine Girard accepte.

La directrice du scrutin appelle le vote.

CC091117-11 **Suite au dépouillement des votes, madame Marjolaine Girard est déclarée élue, à la majorité, membre du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.**

Bulletins de vote

CC091117-12 **Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.**

3.5 **Formation des comités internes**

Mesdames et messieurs les commissaires sont invités à manifester leur intérêt à siéger sur les différents comités permanents de la commission scolaire. L'information sur les comités et sur la fréquence des rencontres a déjà été fournie aux commissaires à l'occasion de la séance du mois d'octobre.

Si plusieurs commissaires sont intéressés à un même poste, il y aura un vote.

Aux termes de la démarche, la participation des commissaires aux comités internes permanents est la suivante, pour un mandat de 2 ans :

Commission de service des ressources financières

- ❖ Madame Andrée Verreault
- ❖ Madame Marjolaine Girard
- ❖ Madame Dany Duchesne
- ❖ Monsieur Serge Renaud
- ❖ Monsieur Alain Gauthier

* 2 commissaires parmi les membres de la commission de service seront délégués pour siéger au comité de vérification.

Commission de service des ressources matérielles et informatiques

- ❖ Madame Annie Larouche
- ❖ Madame Nathalie Blais
- ❖ Monsieur Alain Gauthier
- ❖ Monsieur Eric Renaud
- ❖ Monsieur Sylvain Beaulieu

Commission de service des services éducatifs

- ❖ Madame Nathalie Savard
- ❖ Madame Edith Vaillancourt
- ❖ Madame Nathalie Côté
- ❖ Monsieur Eric Renaud
- ❖ Monsieur Alain Gauthier

Commission de service des ressources humaines

- ❖ Madame Marie-Claude Tremblay
 - ❖ Madame Marjolaine Girard
 - ❖ Madame Edith Vaillancourt
 - ❖ Madame Dany Duchesne
 - ❖ Madame Nathalie Blais
- * 2 commissaires parmi les membres de la commission de service seront délégués pour siéger au comité des ressources humaines.

Comité gouvernance et éthique

- ❖ Madame Nathalie Côté
- ❖ Madame Dany Duchesne

Comité Soirée reconnaissance des retraités

- ❖ Madame Danielle Munger

Comité du Plan stratégique

- ❖ Madame Annie Larouche
 - ❖ Madame Nathalie Savard
 - ❖ Madame Nancy Verreault
 - ❖ Madame Nathalie Côté
- * Madame Nancy Verreault (comme commissaire-parent)

Comité local sur la sécurité dans le transport scolaire

- ❖ Madame Sylvie Charest

Comité consultatif du transport

- ❖ Madame Sylvie Charest
- ❖ Madame Marjolaine Girard

Comité des relations de travail avec l'ADSLE

- ❖ Madame Marie-Claude Tremblay

Comité des relations de travail avec l'ACSQ

- ❖ Madame Marie-Claude Tremblay

Comité de sélection du personnel cadre (banque de 6 noms)

- ❖ Madame Annie Larouche
- ❖ Madame Nathalie Savard
- ❖ Madame Nathalie Côté
- ❖ Madame Marie-Claude Tremblay
- ❖ Monsieur Sylvain Beaulieu
- ❖ Monsieur Jean-Marie Villeneuve

Comité de révision des décisions concernant les élèves

Madame Andrée Verreault, vice-présidence (d'office)

- ❖ Madame Sylvie Charest,
- ❖ Madame Danielle Munger
- ❖ Monsieur Jean-Marie Villeneuve

Substituts :

- Madame Nathalie Côté
- Madame Nathalie Blais
- Madame Edith Vaillancourt

Comité Fonds d'innovation pédagogique

- ❖ Madame Sylvie Charest
- ❖ Madame Nathalie Côté
- ❖ Madame Nathalie Savard

Comité paritaire et rénovation du Centre Mario-Tremblay

- ❖ Madame Nancy Verreault
- ❖ Madame Sylvie Charest
- ❖ Monsieur Jean-Marie Villeneuve

Comité culturel

- ❖ Madame Andrée Verreault

Sélection des professionnels pour les projets immobiliers

- ❖ Madame Nancy Verreault

Madame Roxanne Thibeault, présidente de la commission scolaire, est d'office membre de tous les comités, en plus des commissaires mentionnés.

3.6 Transport collectif

Considérant que l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise la commission scolaire à transporter toutes autres personnes que les élèves, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles;

Considérant que le dossier du transport collectif a fait l'objet d'une analyse par le comité consultatif en transport scolaire afin de déterminer les responsabilités, les conditions financières ainsi que les conditions d'utilisation et d'admissibilité de ce service;

Considérant que la commission scolaire exige une démarche de vérification préalable des antécédents judiciaires des utilisateurs du service du transport collectif;

Considérant que le protocole d'entente proposé par la commission scolaire répond aux attentes du comité provisoire pour l'implantation d'un transport collectif;

Considérant que le comité consultatif du transport est en accord avec ce dit protocole;

Considérant que les transporteurs scolaires à contrat avec la commission scolaire ont confirmé leur consentement en lien avec les dispositions qui les concernent et que la corporation pourra réquisitionner, si nécessaire, des véhicules au même tarif qui prévaut pour les voyages spéciaux;

CC091117-13

En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité :

- de conclure un protocole d'entente avec la corporation pour le Service du transport collectif sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- que monsieur Eric Blackburn, directeur général, et madame Roxanne Thibeault, présidente, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la commission scolaire ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

3.7 Rémunération des commissaires

Considérant que le décret du gouvernement fournit la formule mathématique applicable pour déterminer la rémunération globale payable aux membres du conseil des commissaires;

Considérant qu'en vertu de ce décret, la rémunération annuelle maximale qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2009-2010 est de 155 900 \$, laquelle est indexée au 1^{er} juillet de chaque année;

Considérant que la répartition de cette enveloppe globale est une décision qui relève du conseil des commissaires;

Considérant que le tiers de la rémunération des commissaires est non imposable et est versée à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses;

Considérant que les commissaires sont appelés à siéger aux divers comités en place à la commission scolaire;

Considérant que les dépenses des commissaires pour leur participation aux comités de la commission scolaire sont des dépenses inhérentes à leurs fonctions et que la rémunération tient compte de ces dépenses inhérentes;

Considérant qu'il est opportun de choisir un mode de répartition de la rémunération qui tient compte de la participation des commissaires aux divers comités de la commission scolaire;

CC091117-14

En conséquence sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité que l'enveloppe de rémunération globale de 155 900 \$ pour l'année scolaire 2009-2010 soit répartie comme suit entre les commissaires et ce, à compter du 22 novembre 2009 :

Poste	Rémunération de base	Jetons de présence pour la participation aux comités (imposable)	
		Montant de base	Montant additionnel pour compenser les déplacements
Présidence	21 875 \$	2 000 \$ (montant annuel forfaitaire)	Selon présence aux réunions, kilomètres et taux
Vice-présidence	10 768 \$	838 \$ (montant annuel forfaitaire)	Selon présence aux réunions, kilomètres et taux
Membres du comité exécutif	6 221 \$	60 \$ par réunion	Selon présence aux réunions, kilomètres et taux
Autres commissaires	4 811 \$	60 \$ par réunion	Selon présence aux réunions, kilomètres et taux

Toute somme résiduelle après paiement des jetons de présence sera répartie également entre tous les commissaires.

3.7 Circonscriptions électorales

Considérant que des élections scolaires devraient avoir lieu le 6 novembre 2011;

Considérant qu'en prévision de ces élections, la commission scolaire doit diviser son territoire en circonscriptions électorales et adopter une résolution finale en ce sens au plus tard le 31 décembre 2010;

Considérant que les travaux pour l'établissement des circonscriptions électorales doivent débiter au début de l'année 2010;

Considérant la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions électorales de plus que le nombre prescrit;

Considérant qu'un comité formé de madame Roxanne Thibeault, madame Andrée Verreault, madame Sylvie Charest, madame Annie Larouche et monsieur Jean-Marie Villeneuve, appuyés de madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications ont analysé la possibilité et la pertinence de demander l'établissement de circonscriptions électorales additionnelles;

Considérant les observations de ce comité;

CC091117-15 **En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité** de ne pas déposer de demande auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ajout de circonscriptions électorales.

3.8 Motion de félicitations

CC091117-16 **Sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à monsieur Nicolas Martel, maire de la municipalité de Desbiens et conseiller pédagogique à la commission scolaire, pour le don de sa rémunération de maire pendant les quatre années de son mandat.

Madame Marie-Claude Tremblay ajoute que monsieur Martel souhaite faire don de son salaire au Fonds Pierrot Girard, qui viendra en aide aux jeunes et aux organismes à but non lucratif de la municipalité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

5. CORRESPONDANCE

Aucune

6. INFORMATION

6.1 Programme d'éducation internationale

Madame Guylaine Dubé, directrice des Services éducatifs, fait brièvement état de l'avancement des travaux du comité de réflexion pour le Programme d'éducation internationale.

6.2 Personnel enseignant : état des effectifs

Les membres du conseil des commissaires reçoivent un document faisant état des effectifs du personnel enseignant au 15 octobre 2009.

6.3 Reconnaissance de programmes sports-études

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, informe les membres du conseil des commissaires que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accepté la demande déposée par la commission scolaire pour la reconnaissance de programmes sport-études pour l'année scolaire 2009-2010. Cette reconnaissance vise le programme hockey-bantam et le programme tennis.

6.4 Valorisation de l'école publique

Les membres du conseil des commissaires reçoivent un exemplaire des documents promotionnels élaborés au cours des dernières semaines pour faire connaître les services offerts dans les quatre écoles secondaires de la commission scolaire. Ces outils ont, entre autres, servis lors des activités « Portes ouvertes » tenues dans les écoles secondaires.

6.5 Vaccination : grippe H1N1

Les membres du conseil des commissaires reçoivent copie des communications et consignes diffusées auprès des membres du personnel de la commission scolaire, des élèves et leurs parents, les 11 et 17 novembre derniers concernant la vaccination contre la grippe A (H1N1).

6.6 Commissaires-parents

Madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, confirme que madame Nancy Verreault, commissaire-parent pour le niveau primaire et monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent pour le niveau secondaire, ont été

dûment assermentés en lien avec leur nouveau mandat comme commissaire-parent débuté le 1^{er} novembre 2009.

6.7 Service des ressources humaines : coordination

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, informe les membres du conseil des commissaires de certains mouvements temporaires de personnel à la coordination du Service des ressources humaines.

6.8 Amélioration des bâtiments

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, informe les membres du conseil des commissaires que des travaux de réfection de toiture visent le pavillon Goyer du Centre de formation générale des adultes, l'école Maria et l'École secondaire Camille-Lavoie :

- les travaux au pavillon Goyer sont actuellement en cours;
- les travaux à l'école Maria seront réalisés avant l'hiver dès que les travaux au pavillon Goyer seront complétés;
- à l'École secondaire Camille-Lavoie, une réparation temporaire de la toiture sera réalisée avant l'hiver pour assurer la conservation du bâtiment et les travaux définitifs seront réalisés au printemps.

6.9 Soirée des retraités

Un rappel est fait aux membres du conseil des commissaires concernant la Soirée des retraités qui aura lieu le 26 novembre prochain.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC091117-17 La séance est levée à 21 h 08 sur proposition de madame Sylvie Charest, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications